

Évaluer les besoins des intervenants :

La CSTIT se prépare en vue du lancement d'un nouveau plan stratégique triennal. Afin de fournir aux employeurs les services dont ils ont besoin, nous leur téléphons et passons les voir pour le leur demander.

Au cours des mois de janvier et février, Mike Filipowitsch, membre de l'équipe de la CSTIT, téléphonera et rendra visite aux employeurs à travers les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Il recueillera des renseignements précieux sur la façon dont votre société travaille avec la CSTIT, le type d'assistance que vous souhaitez recevoir de notre part et les moyens par lesquels nous pouvons, ensemble, promouvoir une solide culture de sécurité dans le Nord.

Les renseignements collectés par Mike appuient directement notre priorité stratégique *Fournir des services et des résultats de qualité aux employeurs et aux travailleurs*. Le personnel du bureau du président utilisera les données pour formuler des recommandations afin de veiller à ce que nos services répondent à vos besoins.

Vous trouverez ci-dessous les questions que Mike posera. On ne vous a pas appelé ni rendu visite? Aucune inquiétude. Vous pouvez transmettre vos réponses par courriel à l'adresse input@wsc.nt.ca.

- Parmi les services proposés par la CSTIT, lesquels utilisez-vous le plus?
- Selon vous, quels autres services de la CSTIT pourraient vous aider à exercer vos activités?
- Si ces autres services comprennent la formation, par quels types de formations êtes-vous spécifiquement intéressé?
- Les visites sur place sont-elles menées de manière professionnelle et proactive?
- La rétroaction transmise à la suite des visites s'avère-t-elle utile pour vous et votre entreprise?
- Quel type de rétroaction et/ou de ressource souhaiteriez-vous obtenir?
- Souhaiteriez-vous communiquer d'autres renseignements à la CSTIT?
- Êtes-vous au fait du projet de règlement sur la santé et sécurité au travail (SST)?
- Êtes-vous préoccupé par les modifications proposées?

Ensemble, nous avons les moyens d'*éliminer les maladies et accidents de travail*.